Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan canicule 2011: début de la période de veille sanitaire

La veille sanitaire canicule débute aujourd'hui et durera jusqu'au 31 août. Comme ces dernières années, le plan canicule a été consolidé par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) en collaboration avec de nombreux acteurs. Les objectifs de ce dispositif sont de prévenir ou d'atténuer les atteintes dues aux fortes chaleurs chez les personnes les plus vulnérables que sont les très jeunes enfants, les personnes âgées ainsi que les personnes dépendantes ou isolées.

Le DSAS en collaboration avec le Département de la sécurité et de l'environnement, le Service de la sécurité civile et militaire et avec l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile, l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux, la Fédération patronale des EMS vaudois, le CHUV, la Fédération des hôpitaux vaudois, la Société Vaudoise de Médecine, la Coordination des réseaux de soins vaudois, la Fondation Urgences Santé ainsi que les préfèt-e-s, les communes et Météosuisse a, comme ces dernières années, consolidé son dispositif en cas de canicule.

Depuis le début du printemps, nous connaissons une sécheresse et des températures anormalement élevées pour la saison, pourtant, selon Météosuisse, la variabilité du temps est telle sous nos latitudes, que l'on ne peut pas affirmer que cela impliquera obligatoirement d'importantes vagues de chaleur cet été. Toutefois, il est à noter que les étés en Suisse montrent depuis le début des années 1980 un changement rapide vers des températures de plus en plus élevées (moyenne juin à août).

Comme les années précédentes, un plan canicule a été développé dont l'information à la population, aux autorités et aux professionnels de la santé ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte font partie intégrante. Les personnes particulièrement vulnérables ou isolées sont au coeur de ce dispositif et c'est sous la coordination des préfètes et préfets que les communes ont été invitées à déterminer les meilleurs moyens pour les atteindre. Les gérances des immeubles ont également été mobilisées.

Pendant la période de veille saisonnière, du 1er juin au 31 août, le Service de la santé publique est en contact permanent avec MétéoSuisse. Chaque jour, le médecin cantonal reçoit les prévisions météorologiques à 7 jours qui permettent de juger au mieux de l'évolution de la situation. Lorsque les conditions sont remplies, MétéoSuisse émet un avis canicule. Cet avis est transmis par le Service de la santé publique aux partenaires membres du dispositif d'intervention.

Pour rappel, une canicule, ou vague de chaleur est caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse un avis canicule est émis lorsque l'on prévoit au moins 3 jours consécutifs avec un Indice de Chaleur supérieur ou égal à 90°F. Cet indice tient compte des températures maximales et du taux d'humidité. Dans nos régions, un indice de chaleur de 90°F correspond à une température maximale d'environ 34°C. Des facteurs aggravants, comme des températures nocturnes anormalement élevées, sont aussi pris en compte. Pour les règles à observer par temps de canicule, consulter le site www.sanimedia.ch.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 juin 2011

Karim Boubaker, Médecin cantonal, Service de la santé publique, 021 316 42 26 ; Lionel Fontannaz, MétéoSuisse, Office fédéral de météorologie et de climatologie, 022 716 28 47.